

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-150  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**

**Convention cadre de collaboration avec l'éco-organisme A.D.I.VALOR pour la campagne de récupération des plastiques agricoles 2025-2026**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** que dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable et afin de répondre aux besoins des habitants, la communauté de communes met en place une collecte des plastiques agricoles sur son territoire (ficelles et filets, bâches d'ensilage et bâches d'enrubannage) ;

**Considérant** qu'A.D.I.VALOR, l'éco organisme en charge de la filière française de collecte et de valorisation des déchets et des produits de l'agro fourniture en fin de vie, apporte un soutien financier aux organisateurs de la collecte, dont le montant est fonction du tonnage de plastiques agricoles collectés à l'échelle du territoire ;

**Considérant** qu'en contre partie, la collectivité s'engage à :

- communiquer à A.D.I.VALOR les tonnages collectés et transportés à l'usine de recyclage ;
- fournir une attestation de remise de déchets aux agriculteurs ;
- mentionner la participation d'A.D.I.VALOR lors des communiqués à la presse.

**Vu** le projet de convention à intervenir avec la société A.D.I.VALOR ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer la convention cadre de collaboration pour la récupération des déchets agricoles pour l'année 2025-2026 avec la société A.D.I.VALOR le siège social est 68,cours Albert THOMAS – 69371 LYON Cedex 08 ;

**Article 2 :** D'accepter de percevoir les soutiens financiers d'A.D.I.VALOR tels que précisés dans la convention cadre et dont les montants sont fonction des tonnages collectés;

**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Flour, le 17 mars 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 25 MARS 2025**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,  
le **25 MARS 2025**

Accusé de réception en préfecture  
le 25/03/2025 à 10h25 - 25/03/2025 - 25-03-2025-AU  
Date de transmission : 25/03/2025  
Date de réception en préfecture : 25/03/2025

**CONVENTION d'adhésion aux Programmes Spéciaux A.D.I.VALOR  
pour la récupération des déchets agricoles - CAMPAGNE AGRICOLE 2025-2026**

**ENTRE : la société A.D.I.VALOR**, SAS au capital de 39.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 438 368 409, dont le siège social est 68, cours Albert THOMAS – 69371 LYON Cedex 08.

Représentée aux fins des présentes par **Monsieur Gaël DENIZART**, Responsable Performance Collecte.

De première part, ci-après dénommée « **A.D.I.VALOR** »

**ET : l'opérateur de collecte SAINT FLOUR COMMUNAUTE** dont les coordonnées complètes, le représentant et les affiliés sont indiqués au chapitre 1, page 2.

De seconde part, ci-après dénommée : « **L'opérateur de collecte** »

Ci-après dénommés ensemble : « **Les Parties** ».

1 – La présente Convention s'appuie sur les Conditions Générales Cadres, les Conditions Particulières pour la mise en œuvre des Programmes Spéciaux de Récupération des déchets agricoles, ainsi que les guides pratiques et autres documents cités dans les Conditions Particulières. Tous ces documents sont disponibles sur le site Extranet, rubrique :

>organiser >adhérer >Documents contractuels

*(Accès avec codes personnels)*

Cette convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties, pour recevoir exécution pendant la campagne agricole **2025-2026**, soit à partir du **1<sup>er</sup> avril 2025** et jusqu'au **31 mars 2026**.

Elle n'est pas tacitement reconductible à son échéance.

2 – En validant et signant cette Convention, l'opérateur de la collecte s'engage à :

- **prendre connaissance des Conditions Générales Cadres du Programme Général de Récupération,**
- **prendre connaissance des Conditions Particulières des Programmes Spéciaux,**
- **prendre connaissance des autres documents cités dans les Conditions Particulières,**
- **sélectionner le(s) Programme(s) Spécial (aux) qu'il souhaite activer, page 2,**
- **renseigner intégralement les tableaux déclaratifs des quantités mises en marché en 2024-2025, et renseigner le % de produits mis en marché contributeurs, page 3,**
- **actualiser la liste des sites de collecte et des départements d'intervention et indiquer les activités retenues pour chacun.**

3 – Loi applicable et compétence :

La Convention d'Adhésion est soumise à la loi française. Tout litige auquel l'interprétation ou l'exécution de la Convention d'adhésion pourrait donner lieu, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Lyon.

Les Parties s'engagent toutefois à conduire entre elles, de bonne foi, une phase préalable de négociation avant tout contentieux, d'une durée maximale de 30 (trente) jours à compter de la notification du grief par lettre recommandée avec accusé de réception.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250317-DEC2025-150-AU  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

GD

## 1 – OPÉRATEUR DE COLLECTE ET AFFILIÉS

L'opérateur de collecte **SAINT FLOUR COMMUNAUTE** est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro **200 066 660** ;  
dont le siège social est **ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR** .

Il est représenté aux fins des présentes par **Mme Céline CHARRIAUD, Présidente** et agissant en son nom, pour son compte et au nom et pour le compte de ses membres, affiliés ou adhérents, ci-après désignés, dont il se porte fort :

**Pas d'affilié**

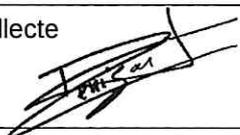
## 2 – Programmes Spéciaux de Collecte sélectionnés

FAMILLE	SIGLE	INTITULÉ	CHOIX
EMBALLAGES VIDES PRIMAIRES	EVPP	Emballages vides de produits phytopharmaceutiques	NON
	EVPHL	Emballages vides de produits d'hygiène pour l'élevage laitier	NON
	EVphe	Emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage	NON
	EVPOH	Emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave et des cultures	NON
	EVPF	Emballages vides de produits fertilisants	NON
	EVSP	Emballages vides de semences et plants	NON
	EVNA	Emballages vides de produits pour la nutrition animale	NON
PLASTIQUES AGRICOLES USAGÉS	FAUm	Films agricoles usages de maraichage	NON
	FAUe	Films agricoles usages d'élevage	OUI
	FIFU	Ficelles et filets balle ronde usages	OUI
	FPGU	Filets paragrêles usages	NON
	GSIU	Gaines souples d'irrigation usagées	NON
	PHUS	Pots horticoles usages	NON
PRODUITS DANGEREUX	PPNU	Produits phytopharmaceutiques non utilisables	NON
	EPIU	Equipements de protection individuelle usages	NON

Je reconnais avoir pris connaissance des **Conditions Générales Cadres** et des **Conditions Particulières** pour la mise en œuvre des **Programmes Spéciaux de Récupération** choisis.

OUI

Fait à Lyon, pour la campagne 2025-2026,

Pour <b>A.D.I.VALOR</b>	Pour <b>SAINT FLOUR COMMUNAUTE</b>
<b>Monsieur Gaël DENIZART</b>	<b>Mme Céline CHARRIAUD</b>
Directeur Performance Collecte 	Présidente
	<b>Date de validation</b> : Lundi 17 mars 2025

**A. D. I. VALOR**  
Le CAT SUD - 68 cours Albert THOMAS  
69371 LYON CEDEX 08  
Tél. 04 72 68 93 80 - Fax 04 72 68 93 86  
Siren 439 305 409 RCS Nanterre - APE 3811Z

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250317-DEC2025-150-AU  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

GD

### 3 – DÉCLARATION DES QUANTITÉS DE PRODUITS MIS EN MARCHÉ POUR LA CAMPAGNE 2025-2026 ET VENDUS SUR LA CAMPAGNE 2024-2025

#### EMBALLAGES VIDES PRIMAIRES

Produits Phyto (PP)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Bidons		Milliers de litres	%	t
	Fûts Plastiques		Milliers de litres	%	t
	Fûts Métalliques		Milliers de litres	%	t
	Boites et Sacs		Tonnes	%	t

Fertilisants et Engrais (PF)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Bidons		Milliers de litres	%	t
	Fûts Plastiques		Milliers de litres	%	t
	Big-Bags		Tonnes	%	t
	Sacs plastiques		Tonnes	%	t

Semences et Plants (SP)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Big-Bags Semences		Tonnes	%	t
	Sacs Semences		Tonnes	%	t
	Big-Bags Plants		Tonnes	%	t
	Boites de graines de betterave 100K		Unités	%	t
	Boites de graines de betterave 50K		Unités	%	t

Produits Hygiène Élevage Laitier (PHEL)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Bidons ≤ 25 L		Milliers de litres	%	t
	Fûts plastiques > 25 L et ≤ 60 L		Milliers de litres	%	t
	Autres Formats** > 60 L		Milliers de litres	%	t
	Autres emballages Kg / L		Kilos ou litres	%	t

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250317-DEC2025-150-AU  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

GD

Produits Hygiène Élevage (PHE)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Bidons		Milliers de litres	%	t
	Autres emballages Kg / L		Kilos ou litres	%	t

Produits Œnologiques et Hygiène de cave (POH)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Bidons		Milliers de litres ou t	%	t
	Fûts plastiques		Milliers de litres ou t	%	t
	Autres emballages Kg / L		Kilos ou litres	%	t

Nutrition animale (NA)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Bidons		Milliers de litres	%	t
	Fûts plastique		Milliers de litres	%	t
	Big Bags		Tonnes	%	t
	Sacs plastiques		Tonnes	%	t
	Sacs 100 % krafts		Tonnes	%	t
	Seaux		Tonnes	%	t
	Autres emballages Kg / L		Kilos ou litres	%	t

## PLASTIQUES AGRICOLES USAGES

Films Agricoles de Maraîchage (FAUm) en tonnes		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	A - Serres & tunnels		Tonnes	%	t
	B - Semi-forçage & solarisation		Tonnes	%	t
	C - Paillages clairs (Melon, Courgette, Asperge, Carotte) Bâches à plat, fumigation		Tonnes	%	t
	F - Paillage-maraîchage		Tonnes	%	t
	F - Hors-sols		Tonnes	%	t

Films Agricoles d'Élevage (FAUe) en tonnes		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	D - Ensilage		Tonnes	%	t
	E1 - Enrubannage		Tonnes	%	t

## PAS DE VENTE

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250317-DEC2025-150-AU  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

GD

Ficelles et Filets Agricoles (FIFU)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Ficelles élevage plastiques		Tonnes	%	t
	Ficelles vigne		Tonnes	%	t
	Ficelles horticoles		Tonnes	%	t
	Filets agricoles		Tonnes	%	t

### **PAS DE VENTE DE FICELLES NI DE FILETS**

Gaine Souples d'Irrigation (GSI) en tonnes		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Gaine souple d'irrigation sans goutteur silicone en Tonne		Tonnes	%	t
	Gaine souple d'irrigation avec goutteur silicone en Tonne		Tonnes	%	t

Filets Paragrêles (FPGU) – surfaces couvertes en hectares		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Adhérents / clients</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Filets Paragrêles		ha	%	t

Pots Horticoles Usagés (PHUS) en tonnes		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Gisement estimé (tonne)
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients	%	t
dont	Godet en polypropylène 0 - 0,5 L		Godets	%	t
	Pot en polypropylène 0,5 - 4 L (inclus)		Pots	%	t
	Pot en polypropylène 4 – 10L (inclus)		Pots	%	t
	Pot en polypropylène > 10L		Pots	%	t

### PRODUITS DANGEREUX

Equipements de Protection Individuelle chimique Usagés (EPIU)		Quantité vendue sur la 2024-2025		% contributeur	Liste des fournisseurs
<b>Total</b>			Nombre Adhérents / clients		
dont	EPIU	nc	nc	%	

\* % = part en % des tonnages de produits provenant de sociétés contributrices (Industriels) à la filière ADIVALOR.

\*\* pour information, hors périmètre ADIVALOR.

Liste de tous les industriels contributeurs sur le site : [http://www.adivalor.fr/filiere/membres\\_filiere.html](http://www.adivalor.fr/filiere/membres_filiere.html)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250317-DEC2025-150-AU  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

GD